

Droit fiscal

A plusieurs reprises, la Fédération canadienne des maires et des municipalités a présenté des recommandations au cabinet pour demander, notamment, que les taxes foncières et les paiements d'intérêts hypothécaires annuels pour les propriétés occupées par le propriétaire soient déductibles aux fins de l'impôt; et qu'on ne considère pas l'intérêt produit par les obligations municipales comme un revenu ou qu'il soit déductible du revenu imposable.

La loi de l'impôt sur le revenu contient certaines anomalies très connues qu'on devrait rectifier dès maintenant. Le gouvernement devrait faire mener une étude pour que l'on cesse de croire que certains hommes d'Église n'ont pas à payer d'impôt.

Le gouvernement devrait songer à permettre de déduire du revenu imposable tous les dons de charité. Il faudrait peut-être classer les dons de charité dans la même catégorie et les traiter de la même façon que les dons et les contributions aux partis politiques, lesquels sont déduits des impôts à payer plutôt que de revenu imposable.

Incidemment, j'ai fait bien attention de ne pas mentionner que, en tant que député indépendant et n'étant associé à aucun parti politique, mon agent, mon comité ou mon association, si j'en avais un ou une, ne pourrait accepter de dons déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu, en vertu des dispositions de la loi sur les dépenses d'élection et de la loi de l'impôt sur le revenu. C'est injuste à mon avis et le ministre devrait présenter un amendement pour remédier à cette situation, et accepter les autres propositions que je lui ai faites.

Surtout, le gouvernement a la responsabilité de mettre immédiatement un frein au gaspillage et de réduire toutes les dépenses gouvernementales non nécessaires dans des programmes inutiles et sans valeur qui ne font vraiment rien pour engendrer l'enthousiasme et stimuler la production au pays, mais rabattent plutôt l'initiative, le goût du travail et l'intérêt chez l'ensemble des Canadiens.

Nous pouvons adopter toutes les lois et les modifications que nous voulons à la Chambre, mais si le cabinet et les organismes administratifs n'acquièrent pas un certain sens de la stabilité et de la responsabilité financière, doublé d'un rétablissement de la confiance chez les Canadiens, ce sera en pure perte.

● (2020)

Je propose que nous abordions l'essentiel du bill C-49 et que le ministre des Finances (M. Turner) nous indique quels changements il est disposé à accepter pour éviter tout débat et retard inutiles, afin que la loi soit adoptée, que les rapports d'impôts soient vérifiés sans tarder et que les remboursements soient exécutés.

Des voix: Bravo!

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je prends part au débat après avoir écouté avec pas mal d'indignation les propos du ministre des Finances (M. Turner), jeudi soir, sans compter l'indignation et le dégoût qu'a suscités chez moi le discours prononcé par le premier ministre (M. Trudeau) au cours du débat sur le budget en novembre dernier.

[M. Jones.]

Ce soir, je vais tenter d'exposer certaines choses qu'ils ont passées sous silence parce qu'elles ne cadraient pas avec l'argument qu'ils ont fait valoir. Je veux parler du juste partage des revenus de l'exploitation des ressources énergétiques, entre le gouvernement fédéral, les provinces et l'industrie, de la péréquation des recettes fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces, tout en essayant d'établir dans quelle direction nous devrions et pourrions nous engager. Je veux aussi essayer de voir si on a respecté ou non la lettre et l'esprit des accords de mars 1974.

Je tiens d'abord à dire que, dans sa déclaration sur le bill de l'impôt sur le revenu, le ministre des Finances a osé dire que, le plus souvent, le débat porte sur des questions marginales ou sans aucun rapport avec le bill à l'étude. Selon lui, le nœud de la question, c'est le partage équitable des recettes entre l'industrie, les provinces et le gouvernement fédéral. Toujours selon lui, aucun gouvernement provincial, aucun parti d'opposition n'a, à sa connaissance, fait connaître ce qu'ils considèrent comme un partage équitable des recettes de la production entre l'industrie, les provinces et le gouvernement fédéral.

Il me semble que le ministre n'a jamais été et n'est pas encore disposé à écouter. Ce qu'est le partage équitable l'Acte de l'Amérique du Nord britannique le dit clairement, à l'article qui donne aux provinces la compétence sur les ressources naturelles de leur territoire. C'est là un élément fondamental de notre constitution. Si le ministre désire abroger à cet égard la constitution, il n'a qu'à suivre la procédure prévue à cette fin, comme cela a déjà été fait en ce qui concerne les silos à grains et l'uranium. Mais si c'est là ce que le gouvernement a l'intention de faire, il devrait avoir le courage de le dire.

Il est évident que le gouvernement fédéral cherche à modifier les rapports avec les provinces, et c'est là une question sérieuse. Si l'on examine attentivement les chiffres fournis par le ministre dans discours, on constate que cette recherche du partage équitable ne constitue en réalité qu'un écran de fumée, masquant une manœuvre d'élargissement des pouvoirs fédéraux au détriment des gouvernements provinciaux.

Et permettez-moi de préciser à ce sujet que je ne le cède à personne ici, lorsqu'il s'agit de reconnaître l'importance d'un gouvernement fédéral fort.

M. Baker (Grenville-Carleton): Pas question de vous donner le pas sur personne.

M. Benjamin: Le gouvernement fédéral doit gouverner dans l'intérêt de tous les Canadiens, mais lorsqu'un gouvernement fédéral, de quelque allégeance politique, cherche, à la dérobée, à contourner la constitution, on ne peut pas dire qu'il veuille renforcer la confédération, ni préserver, élargir et étendre l'unité canadienne.

Comme le ministre le reconnaît lui-même, jusqu'à la fin de 1973, seulement quelques sociétés pétrolières payaient de l'impôt sur le revenu non pas de justes impôts, des impôts sur leurs revenus provenant du pétrole, mais de l'impôt en général. Si le gouvernement fédéral est intéressé à obtenir une juste part des recettes pétrolières, c'est de toute évidence très récent. Par exemple, il suffit d'examiner les impôts différés. Ce sont les impôts fédéraux.